



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 11 mai 2023

Le onze mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU.

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14- Votants : 15

Présents : M Benoît COUTEAU, M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ (départ à 22h00), Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Richard LOPEZ (départ à 22h00, pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absent : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2023-05-11-006 – REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ÉCOLE ET DES COMMISSIONS DE CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Avec la modification des co-présidences de certains ComCo, il est proposé de modifier les représentants de certaines instances.

Les membres actuels du conseil d'école sont :

- Christian MAILLARD,
- Stéphane ENTÈME,
- Marie-Lou LOUVEAU DE LA GUIGNERAIE.

Il est proposé de désigner Hélène QUÉMÉRÉ comme nouveau membre du conseil d'école, en remplacement de Christian MAILLARD.



Les membres actuels des commissions de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont les suivants :

FINANCES ET PROSPECTIVE <u>F Guillot (Gétigné) / S Joly-Piveteau (La Plancher)</u>			ATTRACTIVITE ECONOMIQUE <u>X Bonnet (Clisson)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Rodolphe BORRÉ	MONNIERES	Titulaire	Benoît COUTEAU
Suppléant	Benoît COUTEAU	MONNIERES	Suppléant	Hélène QUÉMÉRÉ

TOURISME - CULTURE <u>V Magré (La Haye F)</u>			URBANISME - HABITAT <u>F Cruchot (Hte G)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Magalie RAVELEAU DUAULT	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON
Suppléant	Richard LOPEZ	MONNIERES	Suppléant	Christian MAILLARD

VOIRIE - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE <u>J Letourneau (Remouillé)</u>			TRANSPORTS ET MOBILITES <u>A Blaise (Chate)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Marie-L LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES	Titulaire	Stéphane ENTÈME
Suppléant	Sébastien BESSON	MONNIERES	Suppléant	Richard LOPEZ

DECHETS <u>D Gadais (St Fiacre)</u>			CYCLE DE L'EAU <u>D Thibaud (St Hilaire)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Linda GABORIAU	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON
Suppléant	Stéphane ENTÈME	MONNIERES	Suppléant	Benoît Couteau

CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE <u>D Meyer (Gorges)</u>			EQUIPEMENTS AQUATIQUES <u>N Sorin (Vie)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Stéphane ENTÈME	MONNIERES	Titulaire	Servane CHESNEAU
Suppléant	Hélène QUÉMÉRÉ	MONNIERES	Suppléant	Françoise MÉNARD

JEUNESSE - INTERGENERATION <u>V Neau-Redois (Boussay)</u>			PETITE ENFANCE - ENFANCE <u>J Rvière (St Lu)</u>	
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES
Titulaire	Françoise MÉNARD	MONNIERES	Titulaire	Christian MAILLARD
Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES	Suppléant	Linda GABORIAU

Il est proposé de désigner de nouveaux membres pour les commissions de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Hélène QUÉMÉRÉ, titulaire pour la commission « Petite enfance et enfance », en remplacement de Christian MAILLARD.
- Christian MAILLARD, titulaire pour la commission « Climat et transition énergétique », en remplacement d'Hélène QUÉMÉRÉ.
- Vincent CAILLÉ, titulaire pour la commission « Tourisme et culture », en remplacement de Magalie RAVELEAU DUAULT.
- Vincent CAILLÉ, suppléant pour la commission « Attractivité économique », en remplacement d'Hélène QUÉMÉRÉ.
- Magalie RAVELEAU DUAULT, suppléant pour la commission « Tourisme et culture », en remplacement de Richard LOPEZ.



Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications proposées,
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Servane CHESNEAU

Le Maire
Benoît COUTEAU

